

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-URCISSE**

DU : 8 juin 2026

Convocation du : 29/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Kras Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29/05/2026

Présents : Mrs KRAS. CHOCQUET. BELLANGER. Mmes BONNETIS C. RENNAULT. BONNETIS L. PHILIPPOT. GAUTHE SICARD

Pouvoirs : GREGOIRE a donné pouvoir à M. KRAS

Absents excusés : Mr BERTAUX. MESSINES. GREGOIRE

Secrétaire de séance : C. Bonnetis

Lecture est faite pour approbation et signatures de la séance précédente.

Pas d'observations.

1- Défibrillateur

Mr le Maire présente le contrat de maintenance du nouveau défibrillateur. Il souhaite mettre en place une formation à l'usage du défibrillateur pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Suite sera donnée.

2- Visite de la Centrale Nucléaire

Mr le Maire informe le Conseil que la visite du site nucléaire initialement prévue a été annulée.

3- Point sur les Commissions AA

Ci-dessous détails des commissions avec membres titulaire et suppléant.

1 Enseignement supérieur, numérique et intelligence artificielle

Titulaire : Christian Chocquet

Suppléant : Thibaud Grégoire

2 Voirie pistes cyclables et éclairage public, aménagement du territoire

Titulaire : Thibaut Grégoire

Suppléant : Christian Chocquet

- 3 Eau potable, eaux pluviales et assainissement
Titulaire : Michel KRAS
Suppléant : Thibaut Grégoire
- 4 Cohésion sociale et politique de la ville
Titulaire : Grégoire Bellanger
Suppléant : Catherine Bonnetis
- 5 Tourisme
Titulaire : Stéphanie Gauthé Sicard
Suppléant : Francis Bertaux
- 6 Habitat et logement
Titulaire : Lydie Bonnetis
Suppléant : Sandrine Rennault
- 7 Environnement et GEMAPI (pour la commission 7 et 11 les mêmes personnes)
Titulaire : Michel Kras
Suppléant : Catherine Bonnetis
- 8 Urbanisme, planification et ADS
Titulaire : Michel Kras
Suppléant : Francis Bertaux
- 9 Petite enfance et vie étudiante
Titulaire : Massatié Philippot
Suppléant : Lydie Bonnetis
- 10 Agriculture, alimentation et ruralité
Titulaire : Stéphanie Gauthé Sicard
Suppléant : Julien Messines
- 11 Energies renouvelables et patrimoine communautaire (pour la commission 7 et 11 les mêmes personnes)
Titulaire : Michel Kras
Suppléant : Catherine Bonnetis
- 12 Mobilités
Titulaire : Christian Chocquet
Suppléant : Michel KRAS
- 13 Santé, accessibilité et handicap
Titulaire : Catherine Bonnetis
Suppléant : Massatié Philippot
- 14 Finance et commande publique
Titulaire : Michel Kras
Suppléant : Francis Bertaux
- 15 Ressource humaine, emploi et PLIE
Titulaire : Grégoire Bellanger
Suppléant : Sandrine Rennault

4- Organisation du Repas champêtre du 26/06

Mr le Maire dresse le compte-rendu de l'organisation du repas champêtre du 26/06 avec la répartition des tâches par membres actifs.

5- Zone Humide

Ce dossier ayant été initié par l'ancienne Municipalité, Mr le Maire explique aux nouveaux élus la finalité de ce projet. Il leur demande de l'autoriser à poursuivre la démarche et s'engage à soumettre ce projet à l'approbation du Conseil Municipal pour toute décision qui viendrait à être prise. Avis favorable du Conseil Municipal.

6- PLUi

Mr le Maire doit rencontrer le chef de service de l'AA le 19/06 afin de faire le point sur le dossier PLUi.

7- Dispositif participation citoyenne

Le Conseil Municipal est sensibilisé au Dispositif de participation citoyenne.

Le Maire a une réunion le 12/06 avec les services de Gendarmerie de Puymirol. Ce thème sera abordé et suite sera donnée.

8- Programme : Travaux de réfection des chemins ruraux Route des Fontaines et Route des Blés - Demande d'amendes de police 2026 (délibération n° 23/2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci de sécurité des usagers de la route au vu de l'état très abîmé des Chemins ruraux de la Route des Fontaines et de la Route des Blés, il y a eu lieu de faire réaliser en urgence des travaux de renforcement de ces voies.

Les travaux consistent en du reprofilage des chaussées en calcaire, niveleuse et compactage ainsi que revêtement bicouche à l'émulsion.

Il fait part qu'à ce titre, la commune de Saint-Urcisse peut déposer une demande de subvention 2026 « Amendes de police » avec travaux par anticipation.

Le montant estimatif des travaux fait apparaître un coût de HT 19 390.50 € soit TTC 23 268.60 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à L'unanimité,

DECIDE :

D'entreprendre les travaux,

De solliciter les amendes de police 2026

D'approuver le plan de financement suivant :

- Amendes de police 2026 (maximum 40 % de 19 390.50 € HT) = 7 756.20 €
- Autofinancement = 15 512.40 €

Et d'inscrire au Budget de l'année en cours la part restant à la charge de la commune.

9- Souscription du forfait annuel de la SACEM et mandatement pour les manifestations musicales (délibération n° 24/2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal,

Vu le protocole d'accord et son avenant conclus entre la Sacem et l'Association des Maires de France (AMF) relatif à la simplification des droits d'auteur pour les communes de moins de 5 000 habitants,

Vu l'adhésion de la commune à l'AMR (Association Maires Ruraux) et à l'AMF (Amicale des Maires de France),

Considérant que la commune souhaite organiser et/ou permettre à ses associations locales d'organiser des manifestations (fêtes locales, nationales, fête de la musique, etc.) impliquant la diffusion de musique,

Considérant que la souscription au forfait annuel unique proposé par la Sacem permet de s'acquitter de manière simplifiée et préférentielle des droits d'auteur afférents,

Le Conseil municipal de SAINT-URCISSE,

Après en avoir délibéré,

Décide :

-D'APPROUVER la souscription au forfait annuel de la Sacem pour l'année en cours (et sa reconduction tacite le cas échéant), aux conditions tarifaires applicables aux communes de la tranche d'habitants correspondante.

-D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat/la convention de forfait annuel avec la Sacem, ainsi que tous les documents administratifs et financiers s'y rapportant.

-DE PRÉCISER que les manifestations organisées par les associations locales sur le territoire communal pourront bénéficier de ce forfait communal, sous réserve qu'un mandat officiel soit donné par la commune à l'association pour l'organisation de l'événement concerné (Associations bénéficiaires : Comité des Fêtes de St-Urcisse, Sté de Chasse, SHR – Société Hippique Rurale et Association Rando Moto Quad).

-D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget communal de l'exercice en cours.

Cette demande de prise en charge a été soumise par L. Bonnetis car cela permettra que les frais de déclarations annuelles à la SACEM, soit 152 € soient couverts par ce forfait et concernerait l'ensemble des manifestations organisées par les associations communales et éviterait à chacune d'entre elles de payer individuellement.

Questions diverses :

S. Rennault fait part d'une demande émanant de Mme M. Bosc, concernant une éventuelle manifestation-randonnée pour Octobre Rose. Le Maire la contactera pour plus de précisions.

Mr le Maire sensibilise les élus à consulter leur compte CPF.

Dossier Reden : Demande implantation Agrivoltaïsme. Il est fait lecture de la délibération d'avis défavorable de Mai 2025. Pour des raisons diverses (dimensionnement chemin, impact négatif sur l'environnement, pas de desserte eau, pas d'accès pompiers, pas de poste électricité avec capacité suffisante), le nouveau Conseil Municipal est unanimement défavorable. Mr le Maire prendra l'attache des services instructeurs pour connaître l'avancement du projet. Suite sera donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le présent procès-verbal de séance contient les deux délibérations suivantes :

- Programme : Travaux de réfection des chemins ruraux Route des Fontaines et Route des Blés - Demande d'amendes de police 2026 (délibération n° 23/2026)
- Souscription du forfait annuel de la SACEM et mandatement pour les manifestations musicales (délibération n° 24/2026)

Ont signé le présent procès-verbal de la séance précédente les membres présents à la réunion du 08/06/2026

KRAS Michel Maire		GAUTHE SICARD Stéphanie CM	
BERTAUX Francis 1 ^{er} adjoint	Absent excusé	RENNAULT Sandrine CM	
BONNETIS Catherine 2 ^{ème} adjointe		MESSINES Julien CM	Absent excusé
CHOCQUET Christian CM		PHILIPPOT Massatié CM	
BONNETIS Lydie -CM		GREGOIRE Thibaut-CM	Absent excusé Pouvoir à M. Kras
BELLANGER Grégoire-CM			